



## Communiqué de presse

47/21

Montreuil, le 4 avril 2021

### **Mission Laforcade**

## **Réunion finale pour la Bass et l'Ugecam du 2 avril dernier : nous sommes loin du compte !**

Sans surprise, les membres de la mission Laforcade nous ont présenté comme abouti leur projet d'accord de méthode qui, à l'exception de quelques inflexions au regard du texte initial, est très loin des revendications de la CGT pour que tou.te.s les salarié.e.s de notre secteur soient traité.e.s de façon égale et qu'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat dû au gel des salaires depuis plus de 10 ans soit effectué.

Ils nous confirment que le gouvernement étendrait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les 183 euros uniquement aux aides-soignants, infirmiers, cadres soignants, à 7 métiers paramédicaux et aux accompagnants éducatifs et sociaux mentionnés dans le décret n° 2016-74 du 29 janvier relatif au diplôme d'Accompagnement Educatif et Social du secteur du Handicap.

Une discussion s'est engagée avec certaines organisations sur la liste des autres métiers de l'accompagnement du médico-social qui concernerait la deuxième partie de l'accord, renvoyant à des négociations salariales sur plusieurs années mais qui bénéficieraient d'un financement, sous condition de rapprochement effectif des branches de la Bass, et donc de renégociation du cadre conventionnel. En d'autres termes, rien de ce qu'ils nous soumettent ne garantira de réelles avancées pour ces salarié.e.s.

Les personnels des services administratifs et généraux ainsi que tous les métiers du secteur social (protection de l'enfance, aide aux adultes et familles) sont, quant à eux, totalement exclus de leur projet.

La CGT réaffirme son opposition à ce projet du fait de la discrimination salariale que vont subir des milliers de salarié.e.s et de l'absence de réponse au besoin immédiat de rattrapage salarial pour les travailleurs et leurs familles.

La CGT a aussi rappelé que la question de l'augmentation des moyens devrait être abordée concomitamment afin d'améliorer les conditions de travail et de mieux répondre aux besoins des populations les plus fragiles.

Nous avons porté l'exigence au gouvernement, par l'intermédiaire de la mission Laforcade, de considérer réellement l'ensemble des salarié.e.s de notre secteur. Tou.te.s, quel que soit leur métier, sont indispensables dans l'accompagnement des personnes. Cela passe par l'obtention immédiate des 183 euros pour tou.te.s et de 300 euros minimum très rapidement.